



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION SPORT ET JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET ETUDIANTE

**Compte-rendu de la réunion Jeudi 01 avril 2021 A 18H00
En visioconférence**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du 18 février 2021
2. Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions et manifestations socioéducatives.
3. Subvention à l'Association Metz Marathon.
4. Avenant n°1 au contrat de délégation de service publique du palais omnisports des Arènes de Metz.
5. Golf de Metz Technopole - Approbation du choix du concessionnaire de service public et du contrat pour l'exploitation du golf de Metz Technopole.
6. Points divers : échanges sur les centres socioculturels

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Guy REISS, Adjoint Délégué
 - Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, membre suppléant
 - Madame Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire, membre suppléant
 - Monsieur Eric LUCAS, Adjoint au Maire, membre suppléant
 - Madame Chanthy HO, Conseillère Déléguée, membre titulaire
 - Monsieur Eric FISZON, Conseiller Délégué, membre suppléant
 - Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal, membre titulaire
 - Monsieur Nicolas TOCHET, Conseiller Municipal, membre suppléant
 - Monsieur Mammam MEHALIL, Conseiller Municipal, membre titulaire

Etaient absents, excusés

- Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Monsieur Hervé NIEL, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Monsieur Jean-Marie NICOLAS, Adjoint au Maire, membre suppléant
- Madame Gertrude NGO KALDJOP, Adjointe au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint
- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Anne-Claire MANGEL, Directrice Adjointe de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Cheffe de service
- Monsieur Alexis BESSE, Chef de service

La séance s'ouvre à 18h00.

1^{er} point : Adoption du compte-rendu de la précédente commission sport et jeunesse, vie associative et étudiante

2^{ème} point : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions et manifestations socioéducatives.

Comme chaque année, la Ville soutient des actions socioéducatives dont les objectifs sont d'animer les quartiers de la Ville, sensibiliser les citoyens sur des thématiques spécifiques, accompagner et initier les jeunes publics et favoriser la solidarité et le renforcement du lien social.

Les projets ici concernés (voir les détails dans le tableau annexé), s'inscrivent dans une continuité par rapport aux années précédentes. Soucieuses d'offrir des moments de convivialité aux habitants, les associations font preuve d'imagination et de ténacité pour adapter leurs projets aux contraintes de la crise sanitaire.

A noter que le projet de Fête du Court Métrage porté par l'association Cycl-One est cofinancé par le service Action Culturelle à hauteur de 1 500 €.

Par ailleurs, une nouvelle association, Rencontre, Information et Football, a vu le jour dans le quartier de la Grange aux Bois. Avec pour objectif de proposer aux adolescents et aux jeunes adultes un lieu d'accueil, d'échange et d'entraide, elle s'est installée dans un local du quartier de la Falogne grâce à un partenariat avec l'OPH Metz Métropole. Il est proposé de la soutenir dans le démarrage de ses activités.

Pour l'ensemble de ces projets il est proposé d'accorder des subventions pour un montant total de **18 000 €**.

les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

- Rencontre, Information et Football 7 000 €
- La Cavavanne 4 000 €
- Cycl-One 6 000 €
- Club pour l'UNESCO Jean Laurain - Metz 1 000 €

Il est demandé des précisions sur l'association Rencontre Information Football qui est subventionnée pour la première fois. Toutes les informations : historique – activités développées sont apportées en Commission.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Bouabdellah TAHRI

3^{ème} point : Subvention à l'Association Metz Marathon.

Pour des raisons de crise sanitaire l'édition 2020 du Marathon-Metz-Mirabelle n'a pas pu avoir lieu avec une annulation quelques jours avant l'épreuve. C'est donc le 13 octobre 2019 qu'a été donné le départ de la dernière édition du Marathon avec la particularité d'avoir été support du Championnat de France 2019.

Sur les 7 533 participants à cette dernière édition, l'épreuve du marathon a réuni 1 891 coureurs alors que le Relais Car Avenue a vu s'aligner 2 152 concurrents au départ. La course "UEM Run KIDS" a mobilisé 1 212 enfants alors que le 10km Haganis a rassemblé 2 278 participants.

Le "Village" sur la place de la République continue d'animer le centre-ville pendant tout le week-end et de proposer aux visiteurs un certain nombre d'ateliers et d'animations comme l'Athlé Park ou le street workout. De nombreux points d'animation musicale rythment par ailleurs le parcours des marathonniens. L'implication des habitants des communes traversées par le marathon est également gage de la réussite de cette manifestation qui confirme au fil des années son caractère de vraie fête populaire.

La retransmission télévisée nationale, visible sur les écrans géants du village, a permis aux spectateurs de partager l'émotion des coureurs sur le parcours, et d'apprécier le décor magnifique de la course à travers la ville historique de Metz et le Sud messin.

Les partenariats financiers privés ou institutionnels sont indispensables pour maintenir une excellente qualité de prestations. Enfin, il faut souligner le travail des organisateurs qui parviennent à fédérer et animer un important dispositif rassemblant 800 bénévoles. Ce dispositif constitue un maillon essentiel de la réussite de la manifestation.

Le tracé du marathon devrait être légèrement modifié le 10 octobre prochain et sera toujours ponctué d'animations musicales. En ce qui concerne le 10 km Haganis l'objectif restera double à savoir, de conserver une épreuve de référence sur la Ville de Metz, avec un parcours urbain, tout en permettant d'attirer les compétiteurs de la discipline et d'offrir la possibilité aux concurrents de décrocher une qualification aux Championnats de France de 10 km grâce à la labellisation. Le second objectif sera de permettre aux coureurs novices ou loisirs de venir découvrir la course à pieds sur une distance courte et ainsi garder le côté populaire et festif de l'évènement. Un travail est également engagé pour attirer de nouveaux participants notamment les coureurs européens ou au moins transfrontaliers grâce à Quattropole et à son réseau de villes composé de Metz, Luxembourg, Sarrebruck et Trèves qui permet de sensibiliser les 9 millions d'habitants d'une zone économiquement dynamique.

L'arrivée des courses au coeur du "Village" place de la République sera maintenue et des animations périphériques seront organisées durant tout le week-end.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place les dernières années, la tournure digitale du marathon se poursuivra en 2021 pour développer encore davantage le lien entre sport et technologie. Evénement festif, le Marathon Metz Mirabelle restera également une manifestation solidaire et Européenne.

Sur le plan financier le budget 2021 est estimé à 592 900 €. Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 100 000 € pour la ville de Metz.

Il est précisé que si l'édition 2021 aura bien lieu sous l'égide de la Ville, une réflexion est en cours pour un transfert dès 2022 à la Métropole. Cette nouvelle approche est accueillie favorablement par les membres de la commission

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Guy REISS

4^{ème} point : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public du palais omnisports des Arènes de Metz.

Par délibération en date du 5 juillet 2018 la Ville de Metz a confié l'exploitation du palais omnisports « les Arènes de Metz » à la société S-PASS Théâtres Spectacles Evènements par un contrat de concession de service public qui a pris effet le 1er août 2018 pour une durée de 8 ans.

Pour faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement afin de lutter contre la propagation du virus qui ont eu pour conséquence notamment la fermeture des salles de spectacle. Ainsi une fermeture totale des Arènes de Metz a eu lieu du 15 mars 2020 au 11 mai 2020, puis une fermeture partielle du 29 octobre 2020 jusqu'à une date encore inconnue.

Cette situation et plus généralement l'application de mesures sanitaires strictes, ont très fortement impacté le secteur de l'événementiel culturel (baisse des recettes liées à la diminution des jauges, baisse de recettes liées à l'annulation des tournées et des concerts internationaux, augmentation des coûts liés à la mise en place des protocoles sanitaires,...).

De nombreux événements et manifestations ont dû être annulés ou reportés, et ce même en dehors des périodes de fermeture administrative.

Les perspectives de reprise d'activité demeurent, pour l'année 2021, particulièrement incertaines au vu notamment de la résurgence de la pandémie de Covid-19 et des nouvelles mesures prises.

Dans ce contexte, et malgré les dispositions prises par le délégataire pour limiter ses dépenses, des mesures sont apparues nécessaires pour lui permettre de faire face à cette crise exceptionnelle.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal de donner son aval à la signature de l'avenant n°1 dont le texte figure en annexe du présent rapport.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Guy REISS

5^{ème} point : Golf de Metz Technopole - Approbation du choix du concessionnaire de service public et du contrat pour l'exploitation du golf de Metz Technopole.

Sur décision du Conseil Municipal du 1er octobre 2020, la ville de Metz a lancé une procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du Golf de Metz Technopole.

Au terme des négociations menées, il est proposé de concéder la gestion du Golf de Metz Technopole à la société U-GOLF, qui apporte dans son offre finale toutes les garanties d'une gestion conforme du service par rapport aux attentes exprimées par la Ville.

Le projet de contrat relatif à la gestion du service du Golf de Metz Technopole et qui est joint en annexe, présente les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 12 ans

Début d'exécution du contrat : 16 juin 2021

Fin du contrat : 15 juin 2033

Le concessionnaire sera notamment chargé de :

- de l'exploitation du service par l'accueil des usagers qu'ils soient en clubs ou non ;
- de l'organisation de compétition à vocation nationale voire internationale ;
- de la mise en oeuvre d'actions de découverte auprès des publics susceptibles de pratiquer le golf (scolaires, retraités, salariés du secteur du Technopole,...) et notamment par la mise en place de tarifs sociaux ;

- de la mise en oeuvre d'actions de formation permanentes en direction de tous publics ;
- de la mise en oeuvre d'actions de découverte du golf auprès des élèves des écoles messines via des cycles de sport scolaire et dont le projet sera construit en lien avec la Ville de Metz ;
- de la promotion et du développement de l'équipement dans une perspective de dynamisation de l'image sportive de la Ville de Metz ;
- de la gestion de lieux de vie (club house et restaurant) et d'un espace de vente de matériel nécessaire à la pratique du golf ;
- de la mise en place de partenariats avec d'autres clubs et structures à vocation hôtelière et touristique (office du tourisme,...) ;
- de l'accueil et l'animation de manifestations multi-sites ayant comme cadre de départ, de passage ou d'arrivée, l'équipement du golf, cela dans un objectif de découverte de la Ville et de ses équipements culturels et sportifs ;
- de la gestion rigoureuse et patrimoniale des équipements mis à disposition ou construits par le délégataire dans le cadre du contrat ;
- de l'organisation du service et de la gestion technique, administrative et financière des usagers sept jours sur sept ;
- du suivi exhaustif du service par la réalisation d'enquêtes de satisfaction ;
- de la réalisation des travaux d'entretien et de gros entretien ainsi que du renouvellement de l'ensemble des installations qui lui sont confiées par la collectivité ou qu'il aura réalisées au cours du contrat ;
- de la prise en charge de l'entretien des espaces verts dans le périmètre délégué ;
- de la mise en place d'actions limitant l'impact environnemental par la préservation de la nature et l'utilisation de produits et techniques écologiques ;
- du respect des réglementations existantes pendant toute la durée du contrat et des mises aux normes éventuelles pour atteindre cet objectif ;
- de la couverture des risques liés à son activité par la souscription des assurances adéquates notamment en responsabilité civile et biens immobiliers ;
- de la perception des recettes et de toutes recettes annexes liées à l'exploitation du service concédé ;
- du paiement de l'ensemble des impôts et taxes liés au service ;
- de la transmission d'un rapport annuel d'exploitation complet et présenté aux services de la Ville de Metz dans le cadre de réunions spécifiques.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat et des contraintes imposées au délégataire par la Collectivité, cette dernière versera à la société gestionnaire de l'équipement, la société UGOLF, une Contrainte Particulière de Service Public à hauteur de 18 000 € HT par an sur la durée du contrat (en euros constants).

Cette contrainte correspond à la répercussion des frais de gestion et la mise en place du dispositif de la découverte du golf auprès des scolaires.

La société U-GOLF versera quant à elle, plusieurs redevances à la Collectivité pour une somme globale annuelle de 41 309 € HT (en euros constants) en moyenne par an sur la durée totale du contrat et comprenant une redevance d'occupation du domaine public, une redevance dite "d'affermage", une redevance de contrôle et un intéressement potentiel sur le chiffre d'affaires.

Avis favorable de la commission.

Monsieur Sébastien MARX souligne la qualité du travail réalisé et se félicite du fait que les remarques émises lors de la commission de Délégation de Service Public ont été à la fois entendues et prises en considération.

Rapporteur : Guy REISS

Points divers : échanges sur les centres socioculturels

Après un propos introductif de Monsieur Guy REISS, Monsieur Bouabdellah TAHRI explicite l'ensemble des faits qui ont conduit la Ville à prendre la décision de ne plus confier la gestion des

équipements socioculturels de Bellecroix et la Grange aux Bois respectivement à l'ADACS et l'Espace de la Grange et ce, à compter du 1^{er} septembre (terme de la convention).

Pour l'Espace de la Grange, il est ainsi évoqué la perte de l'agrément de la CAF, l'accompagnement (tant financier qu'en ingénierie de projet) de la Ville pour aider l'association dans son travail d'élaboration d'un projet social et l'orientation de la CAF, non suivie par l'association, vers un Espace de Vie Sociale plus approprié au projet développé.

Monsieur Sébastien MARX exprime son interrogation et son désaccord sur la forme de la décision municipale. De plus, il estime qu'entre le moment de l'élection municipale et le mois de mars, compte tenu de la crise sanitaire, le temps d'observation réel a été court.

Il regrette que le sujet n'ait jamais été évoqué préalablement en commission. Monsieur Guy Reiss explique qu'il s'agit d'un sujet traité dans la durée, de manière quasi quotidienne, c'est un long cheminement et non un événement particulier qui a conduit à la décision.

Pour ce qui concerne l'ADACS, au-delà du fait que la structure n'a pas l'agrément centre social, il est relevé des dysfonctionnements internes (avec les salariés notamment), un manque de suivi administratif (pas de dépôt de demande de subvention) et un manque d'ouverture aux autres acteurs du quartier. Enfin, le Conseil d'Administration de la CAF a décidé de ne pas accorder l'agrément centre social.

Monsieur Sébastien Marx exprime les mêmes regrets et interrogations que précédemment.

Monsieur Bouabdellah Tahri souhaite apporter également des précisions sur la situation de CASSIS à Borny. Un projet de scission avec l'ESAP (section sportive de l'association) est en cours et doit aboutir prochainement. Ce projet est mené en partenariat avec la Ville.

La séance est levée à 19 heures